

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter. Les biens ne sont pas libres.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
HANHART SÉBASTIEN	10220250	LES CROÛTES	3.3050	000 ZB 22	DE LAUNAY François-Xavier DE LAUNAY Marie-France	23/12/22
			2.9900	000 ZC 18		
			6.1050	000 ZD 27		
			14.9880	000 ZD 28		
			2.1190	000 ZD 29		
		1.0600	000 ZB 36	BALACEY Jean-François		
		0.7400	000 ZB 37			
		0.1750	000 OB 4	BALACEY Jean-François		
		0.4640	000 OB 5			
		0.4480	000 OB 6			
0.8320	000 OB 23					

HANHART SÉBASTIEN	10220250	FLOGNY LA-CHAPELLE	1.1060	000 OB 47	BALACEY Jean-François	23/12/22
			0.5990	000 OC 239		
			0.7290	000 OC 256		
			0.7200	000 OC 266		
			0.7400	000 OC 309		
			0.8620	000 OC 308		
			0.8950	000 OC 335		
			2.1740	000 OC 336		
			0.2334	000 OC 375		
			0.2110	000 OD 432		
			0.0630	000 OD 379		
			0.0840	000 OD 380		
			0.2950	000 OD 384		
			1.9174	000 OD 1013		
			0.7400	000 AE 66		
			0.5990	000 AE 65		
			0.4550	000 AE 67		
			0.4500	000 AE 60		
			0.1800	000 AE 61		
			0.3400	000 AE 62		
			0.1300	000 AE 64		
			0.1500	000 AE 78		
			0.3900	000 AE 79		
0.1920	000 AE 80					
0.2190	000 AE 81					
0.1900	000 AE 82					
0.1700	000 AE 83					
0.5000	000 AE 84					

HANHART SÉBASTIEN	10220250	FLOGNY LA-CHAPELLE	0.3600	000 AE 85	BALACEY Jean-François	23/12/22	
			0.3700	000 AE 86			
			0.4900	000 AE 87			
			0.1600	000 AE 88			
			0.2400	000 AE 89			
			0.5267	000 AE 96			
			0.3860	000 AI 82			
			0.4630	000 AH 216			
			16.7060	000 AD 43			DE LAUNAY François-Xavier DE LAUNAY Marie-France
			2.2910	000 AD 45			
			3.3800	000 AD 46			
			0.9640	000 OD 387			COLLIN Richard
			0.1903	000 OD 1012			
			0.2493	000 AI 142			
			0.1500	000 OB 10			COLLIN Edmond
			1.1650	000 OB 11			
			0.2270	000 OB 12			
			0.6840	000 OD 376			
			0.4510	000 OD 1014			
			0.6070	000 OD 1016			
			6.5340	000 AP 27			HOUDOT Henri
			9.9795	000 AP 28			
			0.2770	000 OD 532			HUGOT André
			0.5570	000 OD 386			
			0.7989	000 OD 533			HUGOT André
			1.3590	000 OB 7			
			1.9070	000 AE 51			BOUCHERON André
			0.0538	000 AE 52			

HANHART SÉBASTIEN	10220250	FLOGNY LA-CHAPELLE	0.4240	000 AE 54	BOUCHERON André	23/12/22	
			0.4560	000 AE 55			
			0.0523	000 AE 56			
			1.9382	000 OB 480			BESENBRUCK Arlette
			0.2360	000 OB 399			FORTINI Dominique
			0.1590	000 OD 385			
			0.1330	000 OD 381			COMMUNE DE FLOGNY-LA-CHAPELLE
			0.0930	000 OD 382			
			1.4140	000 OC 267			PELLATTIERO Lucette
			5.8313	000 ZD 9			COMMUNE DE PERCEY
			5.2946	000 ZD 10			
							PERCEY

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site

<https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Forêt-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL LE PETIT VERNIS	10220251	LIGNIÈRES	1.2390	000 ZB 94	BONVIE Anne-Marie	23/12/22
			2.4330	000 ZC 61		
			1.4700	000 ZC 68		
			3.9840	000 ZD 80		
			2.6920	000 ZE 3		
			3.2380	000 ZE 12		
			0.7910	000 ZH 156		
			1.5910	000 ZN 34		
			2.5430	000 ZN 49		
			1.3710	000 ZO 32		

EARL LE PETIT VERNOIS	10220251	LIGNIÈRES	2.4770	000 ZO 33	BONVIE Anne-Marie	23/12/22
		TRONCHOY	0.4740	000 B 625		
			0.2170	000 B 626		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter. Les biens ne sont pas libres.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
DOUSSOT AMELIE	10220254	BERTIGNOLLES	0.1407	000 ZC 53	DOUSSOT Gilles	23/12/22
			0.4403	000 ZC 54		
			0.0036	000 ZC 274		
		0.0844	000 ZP 5	CHERVEY		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publicques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)	
EARL DE MANTENAY	10220255	SAINTE-MAURE	0.0986	000 ZO 128	GOBIN Anne	23/12/22	
			0.3977	000 ZO 127			
			2.7512	000 ZO 124			
			1.2127	000 ZO 6			
			1.0949	000 ZO 5			GOBIN Françoise
			0.1408	000 ZO 4			
			2.0176	000 ZO 3			

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site

<https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Forêt-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
GAEC DES GREVES	10220257	SAINT-LYÉ	0.5212	000 ZW 168	POYAU François et Evelyne	23/12/22
			6.0022	000 ZW 169		
			6.0022	000 ZW 170		
			2.7582	000 ZW 171		
			6.0022	000 ZW 172		
			5.4810	000 ZW 173		
		4.4743	000 ZW 174			
		1.8320	000 ZB 103	HUNIN Denis		
		0.1040	000 ZA 107	HUNIN Denis		
		3.1760	000 ZA 8	HUNIN Denis		
0.7187	000 ZA 10					
0.2311	000 ZA 5					

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Controle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.